

CHAPITRE 5

LES SURCONTRE

(25-09-20)

INTRODUCTION

La déclaration d'un Surcontre visait à l'origine de «doubler» le score qui avait déjà été «doublé» par l'enchère Contre.

Il faut admettre que cette enchère n'est pas très fréquente pour la double raison qu'il faut au préalable une déclaration "Contre" par les opposants sur le contrat que l'on a gagé. Et surtout, parce qu'un contrat Contré procure **déjà** un score hors norme, au bridge duplicata.

Ainsi, la *dépendance* du Surcontre à l'enchère Contre et son impact amoindri dans le calcul de la marque ont fait en sorte que la signification de cette enchère a très peu évolué, contrairement à l'enchère Contre.

L'évolution du bridge a fini par mettre un terme à cette pertinence discutable de la Double Pénalité qui procure un score ayant un faible impact en bridge duplicata.

Par contre, on est en droit de se demander s'il vaut la peine d'apprendre de nouveaux concepts en rapport au Surcontre sachant que son occurrence dépend du bon vouloir des opposants à imposer un Contre sur une de nos enchères qui, en plus, peut correspondre à plusieurs significations!

On pourrait le croire si on considère le bridge comme un affrontement de force brute (*talents innés*) et qu'on accepte l'idée que le bridge ne peut pas s'apprendre comme on apprend à lire, compter, écrire...

Il faut plutôt penser, *“Pour gagner, il faut cesser d'accepter passivement sans discuter les contrats qui semblent d'emblée dévolus aux opposants. En conséquence, on risque de se faire souvent Contrer. Donc, cela vaut la peine d'apprendre à se servir des différents Surcontre si cela **compense les risques** que l'on doit prendre.*

En conclusion, le Surcontre est une enchère relativement fréquente et performante pour ceux qui veulent optimiser la compétition des enchères.

5.1

LE SURCONTRE DE PÉNALITÉ

L'utilisation de l'enchère Surcontre comme *arme stratégique*, c'est-à-dire comme outil de codage, implique un partage de territoire comme pour toute règle conventionnelle. Il y a en fait trois types de Surcontre, soit de Pénalité, de Compétition et de Mise en garde.

Pour éviter une confusion au plan de la terminologie, il faut donc à rebaptiser le qualificatif *Standard* car une grande partie de son territoire lui est dorénavant plus restreint.

La signification du **SURCONTRE DE PÉNALITÉ** va correspondre à la définition Standard, de *double Pénalisation*. En voici la définition naturelle, originale, classique.

PRINCIPE 5.1:1 DÉFINITION DU SURCONTRE DE PÉNALITÉ

L'enchère SURCONTRE déclaré par l'équipe, dont le contrat qu'elle a gagé vient d'être Contré par l'adversaire, affirme que la récompense du contrat est maintenant redoublé.

Ainsi, le score obtenu par l'équipe qui va remporter la défense du contrat sera quadruplé par rapport au calcul de la marque de base; en cas d'échec, ce sera l'adversaire qui aura score qui sera quadruplé.

Il va de soi qu'il faille bien circonscrire et identifier le contexte du Surcontre de Pénalité afin de reconnaître aisément les différents contextes de Surcontre de "non Pénalisation".

5.1- 2

PRINCIPE 5.1:2 CONTEXTE DU SURCONTRE DE PÉNALITÉ

Il y a SURCONTRE DE PÉNALITÉ visant la *double pénalité* quand :

- l'enchère Contre, quelqu'en soit la signification, est annoncée au préalable par un joueur adverse,
- un des joueurs de l'équipe Contrée annonce directement (*sans surenchère adverse interposée*) l'enchère **Surcontre**,
- et, que le niveau des enchères a atteint ou dépassé le niveau 4 à la couleur (ou 5 si barrage) ou 3 SA.

Voici quelques exemples de situations d'enchères démontrant les différents contextes possibles.

Ex. 5.1:1 Identifiez la nature exacte du Contre pour chacun des *Surcontre de Pénalité* (ou *Surcontre direct*)

	1	2	3	4
a)	1 Ca Surcontre	Passe ...	4 Ca ...	Contre ...
b)	1 Tr 4 Tr	1 Pi Contre	3 Tr Surcontre	3 Pi ...
c)	4 Tr	Contre	Surcontre	...
d)	1 Tr Contre	1 Co Surcontre	1 Pi ...	4 Co ...
e)	1 SA 3 SA	2 Co Contre	2 SA Surcontre	3 Co 4 Co

5.1 Le Surcontre de Pénalité

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

Commentaires :

- a) Le Surcontre de Pénalité est précédé d'un Contre de Pénalité dans un contexte de Contre d'appel de premier tour par le deuxième défenseur.
- b) Le Surcontre de Pénalité est précédé d'un Contre de Concertation du Défenseur-Ouvreur (premier défenseur) car il est possible d'y répondre au niveau 4.
- c) Il y a ouverture (*barrage*) au niveau 4, donc il est possible d'utiliser tout le niveau 5 pour y répondre. Le Surcontre de Pénalité est donc précédé d'un Contre d'appel du premier défenseur (Défenseur-Ouvreur).
- d) Le Surcontre de Pénalité est précédé d'un Contre de Concertation de l'Ouvreur car il est possible d'y répondre au niveau 4.
- e) Même si la manche à Sans-Atout est atteinte, l'équipe **défensive** conserve le «*droit*» de tenter de "voler" le contrat; c'est la raison d'être des Contre de Concertation car, ici, il est possible d'y répondre au niveau 4. Dans cette situation, le Surcontre est bel et bien pour la Pénalité car l'équipe qui en est l'auteur a atteint la manche à Sans-Atout (3 SA).

Ce dernier exemple montre l'impact élevé au plan compétitif du Surcontre. Ici, le défenseur-répondant (#4) a décrit une main fortement offensive avec un pointage sûrement très limite. Son équipe a peu de chances de faire échouer la manche des opposants; il est alors préférable de *LEVER* le Surcontre, pour éviter que les adversaires aient un score maximal et un contrat facile. Ainsi, les défenseurs vont priver les offensifs d'un fort score et ils peuvent en plus réussir leur contrat, sinon il perdront moins que leurs opposants (à moins que ces derniers osent de nouveau Contrer si leur pointage est bien réel...).

Ces cinq exemples démontrent deux faits importants à considérer quand on désire utiliser l'enchère Surcontre.

5.1- 4

5.1 Le Surcontre de Pénalité

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>

La première considération est que l'enchère **Contre par les opposants peut avoir une signification autre** qu'un Contre de Pénalité.

Ainsi, il est inconcevable de baser des **critères de contexte de l'enchère Surcontre en fonction du Contre qui précède**. Cependant, les règles du bridge permettent de demander la signification des différents Contre utilisés. Le critère le plus simple et efficace est tout simplement l'enchère active maximale qui doit atteindre le niveau 4 en couleur ou 3 SA.

La deuxième considération à propos du Surcontre est évidente mais facile à oublier dans le feu de l'action.

Il faut toujours évaluer la pertinence de "lever" un *Surcontre de Pénalité* déclaré par l'**adversaire** sur un Contre de Concertation Compétitif de notre équipe; pour cela, il suffit de donner suite au Contre du partenaire.

En effet, le niveau des enchères étant habituellement assez élevé (manche ou plus encore), il peut être plus payant de donner suite au Contre (d'appel ou Compétitif) du partenaire-Contreur même si un échec est probable.

Lever un Surcontre adverse en soutenant le partenaire peut fort bien devenir un top parce que cela va priver les opposants du bonus de manche ou chelem. Ou sinon ceux-ci vont redéclarer plus haut pour reprendre les enchères, ce qui augmente alors leur risque d'échec.

Et même si les opposant réussissent leur contrat gagé plus haut, ces derniers vont le plus souvent avoir un score dans la moyenne (tout comme votre équipe) vu que le Surcontre a été levé; à moins que l'équipe ayant Surcontré «pense» à redéclarer un Contre de Pénalité (ce qui n'est pas certain car ceux-ci sont habituellement convaincus que la puissance offensive de votre équipe est bien réelle).

5.1- 5

Chapitre 5 : Les " Surcontre "
par Gérald Néron, Granby, Qué. Canada

5.1 Le Surcontre de Pénalité

«Bridge Standard International» <https://canadabridge.org>